



SOMMAIRE

p.1

Journée internationale des droits des femmes

p.2

Agir avec l'UNSA pour un traitement harmonisé des médailles du travail

L'UNSA exige la mise en place d'un cadre de gestion pour les CDPI

p.3

Amélioration du dispositif MATT

p.4

La CFE-CGC n'a plus de limites



De gauche à droite : Nathalie Trubert, Laëtitia Guedon, Christine Guyobon, Aline Oppisi, Salomé Vaillant, Céline Warin, Behar Benaïssa, Anne-Lise Fenet, Séverine Potier, Émilie Coste-Louret, Christine Radeau et également Penda Dioum et Patricia Vincent-Lasbats.

8 mars : journée internationale des droits des femmes

La journée du 8 mars est l'occasion de réaffirmer l'engagement de l'UNSA pour la défense des droits des femmes, pour l'égalité, notamment salariale entre les femmes et les hommes, pour la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et le harcèlement au travail. Même si cette date est symbolique, ces revendications sont et doivent être portées chaque jour de l'année.

A L'UNSA, nous préférons toujours agir plutôt que de faire de longs discours.

L'Etablissement public est composé à 60% de personnels féminins. L'UNSA est la seule organisation syndicale ayant une femme à sa tête avec une équipe composée de 13 femmes et 10 hommes.

Notre équipe est convaincue que ce combat ne doit pas être cantonné à une date dans le calendrier mais doit être mené tout au long de l'année. Nous avons pour objectif de faire disparaître cette date du calendrier.

L'UNSA CDC, une équipe qui vous ressemble !



Agir avec l'UNSA pour un traitement harmonisé des médailles du travail !

Comme prévu dans l'accord-cadre* signé par l'UNSA et la CFDT, les organisations signataires vont prochainement entrer en négociation au sujet de l'harmonisation du dispositif médaille du travail entre les personnels de droit public et ceux de droit privé.

Avec désormais l'attribution identique de 4 médailles pour tous les personnels de la CDC, la dernière revendication de l'UNSA consiste à harmoniser les droits. L'UNSA demande que TOUS les agents (publics comme privés) puissent avoir le choix entre l'attribution des jours de congés ou le versement d'une prime à savoir :

- Médaille des 20 ans soit 20 jours soit un mois de salaire net d'impôts
- Médaille des 30 ans soit 20 jours soit un mois de salaire net d'impôts
- Médaille des 35 ans soit 20 jours soit un mois de salaire net d'impôts
- Médaille des 40 ans soit 20 jours soit un mois de salaire net d'impôts

La DRH s'est engagé lors des négociations à trouver une solution pour mettre fin aux inégalités existantes. Ce dont nous nous félicitons après plusieurs années de combat sur ce sujet.

Ensemble, faisons progresser nos droits !

**A noter que sans signature de l'accord-cadre par les deux organisations syndicales majoritaires, il n'y aurait plus de médaille du travail pour les personnels publics puisque cette disposition n'existe pas dans la Fonction publique et que la négociation sur l'harmonisation des droits serait caduc.*

L'UNSA EXIGE LA MISE EN PLACE D'UN CADRE DE GESTION POUR LES CDPI !

L'UNSA demande à la DRH de mettre en place rapidement un cadre de gestion pour les Contractuels de Droit Public à durée Indéterminée (CDPI).

En effet, pour l'UNSA il est inacceptable que cette catégorie du personnel (plusieurs centaines d'agents) soit gérée de façon opaque, contrairement

aux fonctionnaires et salariés de l'Etablissement public qui bénéficient de rémunérations garanties et encadrées par des accords.

Lors de la signature du dernier accord-cadre 2022-2024, signé uniquement par l'UNSA et la CFDT, **la Direction s'est engagée, suite à notre demande, à mettre en**

place un cadre de gestion pour les Contractuels de Droit Public.

Pour l'UNSA, cette iniquité doit cesser rapidement et les CDPI doivent obtenir les mêmes garanties que les fonctionnaires et salariés de l'Etablissement public..

Vous pouvez compter sur l'UNSA pour défendre vos droits !



AMÉLIORATION DU DISPOSITIF MATT :

L'UNSA SIGNE L'AVENANT !

Le 9 février dernier, la Direction générale a proposé en CUEP (Comité Unique de l'Etablissement Public) un projet d'évolution de la MATT (Mesure d'Amélioration du Temps de Travail) sous la forme d'un avenant à l'accord en vigueur.

Les propositions formulées par la DRH correspondent en partie à nos revendications et améliorent le dispositif actuel.



La MATT c'est quoi ?

C'est un dispositif d'allégement du temps de travail, de 10% ou 20% durant les 3 ans, au maximum, qui précèdent votre départ à la retraite sans baisse de rémunération. Ce dispositif est pérenne suite à la signature par l'UNSA de l'accord Qualité de vie au Travail.

Améliorations du dispositif :

- L'agent pourra, s'il le souhaite, utiliser son solde de jours de congés, CET et jours médailles en alternance avec des jours de MATT, soit de manière cumulée pour bénéficier d'une période de non-activité avant le départ effectif à la retraite, soit de manière progressive et fractionnée comme avant.
- La contribution employeur est bonifiée de 20% (7 jours) et 30 % (10 jours) à compter de 2 ans après l'âge légal des droits à la retraite.

Cependant, lors du vote en CUEP, l'UNSA s'est abstenue, ainsi que les autres organisations syndicales. En effet, la Direction avait bâclé la négociation en refusant la demande, notamment portée par l'UNSA et la CFDT, d'organiser des séances supplémentaires, afin d'améliorer la contribution employeur pour les personnels optant après l'âge légal d'ouverture des droits à la retraite.

L'accord MATT étant désormais à durée pérenne, l'UNSA gagne, par sa signature, des avancées significatives, tout en maintenant ses demandes initiales.

Cet avenant* a été signé également par la CGC et le SNUP alors que ces avancées découlent uniquement de la signature de l'accord-cadre. Quand ces mêmes organisations ne cessent de critiquer les signataires de l'accord-cadre, nous ne pouvons que nous interroger sur leur opportunisme éhonté et électoraliste.

UNE FOIS DE PLUS, VOUS POUVEZ COMPTER SUR L'UNSA POUR DÉFENDRE VOS INTÉRÊTS !

**Avenant signé par l'UNSA, la CFDT, la CGC et le SNUP. A noter la non signature de la CGT !*

LA CFE-CGC N'A PLUS DE LIMITES !



Il y a quelques mois la CFE-CGC* de la CDC était encore estimable et respectable de par ses positions et ses communications en cohérence avec ses combats en faveur des cadres. Mais voilà, l'année électorale a commencé et nous découvrons un changement de style plutôt... déconcertant.

Cela frôle même le comique lorsque la CFE-CGC nous explique dans son journal de janvier que vous pouvez être non cadre et voter pour la CFE-CGC. Euh... alors oui vous pouvez mais vous voterez pour un syndicat qui aura pour objectif principal de défendre les intérêts des cadres. C'est inscrit noir sur blanc dans leurs statuts. Il est vrai qu'avec un taux de 7% obtenu lors des dernières élections du CUEP (Comité Unique de l'Etablissement Public), la CGC a failli disparaître. Cette ouverture soudaine aux non-cadres explique certainement ce revirement !

On est prévenu, **le curseur de la mauvaise foi a été poussé au maximum...** mais ce n'est pas le seul curseur à voir rouge. Dans leur dernière vidéo sketch intitulée « IVRY » on voit la CFE-CGC exploiter la peur de beaucoup de personnels franciliens de revoir le projet Ivry réapparaître. Pourtant, ils savent, comme nous, que le projet a été abandonné mais ils se basent sur un communiqué de la Direction ayant pour but de ménager les élus d'Ivry afin d'instiller le doute. Exploiter les peurs, instiller le doute, cela rappelle certaines pratiques pour le moins douteuses...

Espérons que cela ne soit qu'un moment d'égarément et ne leur faisons pas de procès d'intention mais cela reste tout de même surprenant de les voir critiquer à demi-mot l'UNSA sur le sujet d'Ivry lorsque nous savons qu'ils n'ont rien fait de concret pour lutter contre. Pire, ils ont participé à une réception « petits fours champagne » de la mairie d'Ivry où toutes les autres organisations syndicales de la CDC avaient refusé l'invitation. Peut-être négociait-il déjà un Pinel sur la zone ?

On résume donc le programme CFE-CGC pour les élections CUEP 2022 : mauvaise foi, exploiter les peurs, instiller le doute... et forcément dénigrer l'UNSA.

N'Y A-T-IL PAS MIEUX À FAIRE ?

*Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Générale des Cadres



Bulletin d'information des personnels publics et privés
UNSA Caisse des Dépôts
56 rue de Lille, 75007 Paris.
Directrice de la publication : Salomé Vaillant
Rédacteur en chef : Jorge Ricardo
Conception : Vincent Arquer
Imprimerie CDC

